

VILLE DE ROCHECHOUART

Département de la Haute-Vienne
Arrondissement de ROCHECHOUART Canton de ROCHECHOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION POUR LE MARCHE DE NUIT 2018

Le Maire de ROCHECHOUART

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L 133-1 et R 113-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1,
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – Signalisation des routes,
- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Considérant, qu'à l'occasion du « MARCHE DE NUIT » organisée par le Comité des fêtes. le samedi 04 août 2018 à ROCHECHOUART, il convient, pour de raison de bon ordre et de sécurité publique, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRETE :

Article 1 : A l' occasion du « marché de nuit » le samedi 04 août 2018, le Comité des fêtes de Rochechouart est autorisé à occuper à titre gratuit et exceptionnel le domaine public de la commune.

Article 2 : Le **stationnement** des véhicules sera **interdit de 15h00 à 3h00 du matin** et la **circulation** des véhicules sera **interdite de 18h00 à 3h00 du matin le samedi 04 août 2018 :**

- Rue Victor Hugo,
- Rue Thérèse Tenant,
- Place Marquet,
- Rue Bertrand Bourdeau,
- Place de l'église,
- Rue Jean Parvy,
- Place Dupuytren,
- Place du Marché,
- Place des Halles,
- Rue Charles Poitevin.

VILLE DE ROCHECHOUART

Département de la Haute-Vienne
Arrondissement de ROCHECHOUART Canton de ROCHECHOUART

.../...

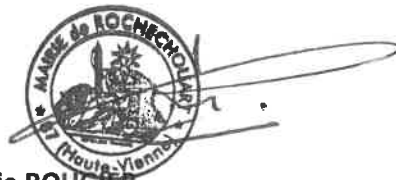
- Article 3 :** La signalisation correspondante aux prescriptions sus-mentionnées sera fournie par les Services Techniques Municipaux et mise en place par les organisateurs.
- Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbal et sanctionnées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame le commandant de la brigade de Gendarmerie de ROCHECHOUART,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune.

Et notifié aux intéressés

Publié le : 22 Juin 2018

Fait à ROCHECHOUART, le 21 Juin 2018

Le Maire,



Jean Marie ROUGIER